

**Assemblée générale**

Distr. générale
11 août 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 27 de l'ordre du jour provisoire*

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et l'Organisation de l'unité africaine****Lettre datée du 8 août 2000, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Namibie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué final du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe, tenu à Windhoek les 6 et 7 août 2000, et de vous demander de bien vouloir le faire distribuer aux États Membres comme document de l'Assemblée générale au titre du point 27 de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Martin **Andjaba**

* A/55/150.

**Annexe à la lettre datée du 8 août 2000,
adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Namibie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Communiqué final du sommet de 2000 de la SADC

Le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) s'est tenu à Windhoek (Namibie) les 6 et 7 août 2000, sous la présidence de S. E. M. Joaquim Chissano, Président de la République du Mozambique.

1. Étaient présents à ce sommet les chefs d'État et de gouvernement suivants :

Afrique du Sud	S. E. le Président Thabo Mbeki
Angola	S. E. le Président José Eduardo dos Santos
Botswana	S. E. le Président Festus Mogae
Malawi	S. E. le Président Bakill Muluzi
Mozambique	S. E. le Président Joaquim Chissano
Namibie	S. E. le Président Sam Nujoma
Swaziland	S. M. le Roi Mswati III
Tanzanie	S. E. le Président Benjamin W. Mkapa
Zambie	S. E. le Président Frederick J. T. Chiluba
Zimbabwe	S. E. le Président Robert G. Mugabe
Lesotho	Le Premier Ministre, M. Pakalitha Mosisili

Les chefs d'État et de gouvernement des pays suivants étaient représentés par des ministres :

Maurice	M. Rundheersing Bheenick, Ministre de la productivité, du développement économique et du développement régional
République démocratique du Congo	M. Abdulal Yerodia, Ministre des affaires étrangères
Seychelles	M. Jeremie Bonnelame, Ministre des affaires étrangères

2. Assistaient également au Sommet le Secrétaire général adjoint de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'Ambassadeur Lawrence Agubuzu; le Secrétaire général du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, M. Erastus O. Mwencha; et les représentants de la Banque africaine de développement et de la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU.

3. Dans l'allocution qu'il a prononcée à la séance d'ouverture du Sommet, le Président sortant de la SADC, S. E. M. Joaquim Chissano, Président de la République du Mozambique, a déclaré que l'objectif du Sommet était de tracer l'avenir de la SADC, qui existait maintenant depuis 20 ans. Il a fait observer que la Communauté avait accompli des progrès remarquables dans les domaines du développement des

infrastructures, de l'agriculture et de l'énergie, et avait maintenu des taux de croissance positifs en 1999, bien que moins élevés que les années précédentes. Il a souligné que, si l'on voulait réduire notablement la pauvreté généralisée et créer des emplois bien rémunérés dans les États membres, il fallait obtenir un taux de croissance supérieur à 6 % pour la région.

4. Le Président Chissano a aussi reconnu un certain nombre de problèmes auxquels était confrontée la région de la SADC, notamment la pauvreté, le fardeau débilisant de la dette, le VIH/sida et la mondialisation. Il a réaffirmé sa conviction que, en tant que groupement économique, la SADC était en meilleure position pour s'attaquer aux effets négatifs de la mondialisation, tout en tirant les bénéfices des aspects positifs de ce processus.

5. Le nouveau Président de la SADC, S. E. M. Sam Nujoma, Président de la République de Namibie et hôte du Sommet de 2000, a souhaité une chaleureuse bienvenue en Namibie aux chefs d'État et de gouvernement des États membres de la Communauté, aux anciens présidents et aux autres délégués. Il a souligné que le but ultime de la SADC était de mettre en place une structure économique régionale solide qui faciliterait l'élimination totale des barrières tarifaires et assurerait la promotion de la libre circulation des biens et des services dans la région. Il s'est déclaré convaincu qu'avec l'augmentation du commerce intrarégional, la Communauté réaliserait une croissance économique rapide et un développement durable.

6. Dans un discours dont a donné lecture en son nom le Secrétaire général adjoint de l'OUA, l'Ambassadeur Lawrence Agubuzu, le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine a constaté que la coopération entre l'OUA et la SADC avait été exemplaire. Il a fait observer que ce sommet, tenu tous les ans, donnait une excellente occasion de passer en revue l'évolution de la situation dans une perspective régionale, et que l'on reconnaissait ainsi la nécessité d'accélérer le processus d'intégration au niveau du continent.

7. Dans son intervention, le Secrétaire exécutif par intérim de la SADC, M. Prega Ramsamy, s'est déclaré convaincu que l'on pouvait réaliser l'objectif de la Communauté : établir un seul espace politique et économique, sur la base des principes démocratiques, du développement équitable et durable, de l'amélioration du niveau de vie des citoyens de la SADC, de la libre circulation des facteurs de production et des biens et services. Il a déclaré que l'entrée en vigueur du Protocole commercial de la SADC le 1er septembre, étape marquante du développement de la Communauté, permettrait d'accroître le commerce intrarégional grâce à l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires et d'autres restrictions qui bloquent l'entrée des produits ou font monter le coût du commerce dans la région. Il a aussi souligné l'importance de la technologie de l'information comme outil essentiel du développement économique.

8. L'un des points forts de la séance inaugurale officielle du Sommet a été la présentation de la médaille Sir Seretse Khama de la SADC à l'ancien Président de l'Afrique du Sud, M. Nelson Mandela. Dans son discours d'acceptation, M. Mandela a dit qu'il recevait cette médaille avec humilité, sachant que ce geste avait été fait au nom des peuples de la région. Il a rendu hommage à Sir Seretse Khama, célèbre pour la façon dont il plaçait la dignité et le bien-être de son peuple au-dessus de toute autre considération. Il a remercié les chefs d'État de la Communauté de lui avoir donné l'occasion exceptionnelle de diriger l'organisation, et s'est déclaré satisfait des progrès réalisés dans l'intégration de la région.

9. L'ouverture officielle du Sommet a aussi été l'occasion d'annoncer les lauréats du Concours régional de rédaction des écoles secondaires pour 2000, dont le thème était le VIH/sida. Le premier prix a été décerné à Sibanesizwe Malunga (Zimbabwe), le deuxième à Yohane Kadalinga (Malawi), et le troisième à Ashveen Kutowaroo (Maurice).

10. En ce qui concerne la situation politique, le Sommet s'est déclaré satisfait de voir que la région de la SADC dans l'ensemble continuait de jouir de la stabilité politique et d'un approfondissement de la culture de la démocratie, de la bonne gestion des affaires publiques et du respect des droits de l'homme. Cela avait été illustré, notamment, par l'organisation d'élections générales au Botswana, au Mozambique, en Namibie et au Zimbabwe depuis le Sommet de 1999. Le Sommet a félicité les Présidents Festus Mogae, Joachim Chissano, Sam Nujoma et Robert Mugabe de leur victoire aux urnes. Il attendait avec intérêt le déroulement d'élections générales en Tanzanie plus tard cette année, et au Lesotho, à Maurice et en Zambie en 2001.

11. Le Sommet a publié une déclaration sur le *Zimbabwe Democracy Act 2000*, demandant instamment au Congrès des États-Unis d'Amérique de reconsidérer sa politique à l'égard du Zimbabwe, et de retirer la proposition avant qu'elle ne devienne loi.

12. Malgré tous ces faits positifs, le Sommet a exprimé la préoccupation que lui causent les conflits armés qui continuent de sévir dans certains États membres de la SADC, notamment en Angola et en République démocratique du Congo. Dans ces pays, nombre de personnes ont été déplacées à la suite de la guerre, et sont devenues des réfugiés tant dans leur propre pays que dans des États voisins.

13. Concernant l'Angola, le Sommet a pris note des mesures positives prises par le Gouvernement pour stabiliser la situation dans le pays, et relevé que l'absence de paix en Angola était due au fait que Jonas Savimbi, de l'UNITA, n'avait pas respecté le Protocole de Lusaka. Le Sommet a exprimé sa préoccupation face aux actes armés et criminels de Savimbi contre la population civile et à la destruction de l'infrastructure sociale et économique.

14. Le Sommet a exprimé son appui au Gouvernement angolais et sa solidarité avec lui dans les efforts qu'il déploie pour établir une paix durable aux termes du Protocole de Lusaka. Il a souligné la nécessité d'appliquer strictement les sanctions imposées à l'UNITA par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 864 (1993), 1127 (1997), 1173 (1998) et 1295 (2000), ainsi que les résolutions de l'OUA et de la SADC sur l'Angola. Le Sommet a demandé à la communauté internationale de continuer d'apporter une assistance humanitaire aux personnes déplacées d'Angola.

15. Le Sommet a fait observer que le processus de paix en République démocratique du Congo était toujours sur les rails malgré un certain nombre de reculs. La Commission politique pour l'application du cessez-le-feu en République démocratique du Congo, établie dans le cadre de l'Accord de Lusaka, s'est réunie régulièrement pour évaluer les progrès. Le Sommet s'est déclaré préoccupé par le fait que le manque de ressources continue d'entraver sérieusement la Commission militaire mixte dans l'accomplissement de sa tâche.

16. Le Sommet a demandé à la communauté internationale d'intensifier l'appui qu'elle apporte à la Commission militaire mixte afin de permettre à cette dernière de s'acquitter efficacement de ses travaux. Le Sommet a demandé en outre aux Congolais d'honorer les obligations qui leur reviennent aux termes de l'Accord de

Lusaka, en apportant leur plein appui au processus de dialogue interne sous la médiation de Sir Ketumile Masire. Il a souligné la nécessité de mettre rapidement en place des forces de maintien de la paix des Nations Unies.

17. Le Sommet a aussi proposé que le Président Chiluba convoque une réunion de tous les signataires de l'Accord de Lusaka le 14 août 2000 à Lusaka (Zambie).

18. Pour ce qui est de la situation économique, le Sommet a exprimé sa satisfaction devant les réformes économiques de grande ampleur actuellement mises en oeuvre par les États membres de la SADC, dans l'optique de leur objectif commun : créer un seul espace économique grâce à une intégration économique plus poussée. En appliquant les politiques macroéconomiques appropriées, un certain nombre de pays de la SADC avaient réussi à se mettre sur la voie d'une croissance économique durable.

19. Le Sommet a relevé qu'en moyenne, depuis 1995, la région avait réalisé des taux de croissance positive du PIB. On projetait un taux de croissance de 3,5 % en 2000, ce qui ne suffisait pas encore pour réduire la pauvreté. Le Sommet a noté la libéralisation remarquable du contrôle des changes dans la région, à mesure que les économies adoptaient des régimes de change orientés sur le marché. Il s'est déclaré satisfait de voir que le climat des investissements dans la plus grande partie de la Communauté s'était amélioré dans les années 90, car les gouvernements s'étaient activement occupés d'instaurer un environnement plus attrayant. Il a toutefois relevé avec préoccupation que les courants d'investissement vers la région n'avaient pas été à la hauteur des espérances.

20. Le Sommet s'est déclaré préoccupé de voir que la dette extérieure demeurait un problème majeur pour les pays de la Communauté. Tout en appréciant le fait que certaines économies développées avaient annulé la dette bilatérale, il a noté que l'examen du profil d'endettement des pays montrait qu'une grande partie de leurs dettes était due à des institutions multilatérales, et qu'en conséquence l'annulation de la dette bilatérale n'avait pas fait beaucoup pour réduire le fardeau.

21. Le Sommet a rappelé que la région avait connu des pluies torrentielles en janvier/février 2000, qui avaient causé de très graves inondations dans le sud du Mozambique, au Swaziland, dans le nord et l'est de l'Afrique du Sud, ainsi que dans l'est et le sud du Botswana et au Zimbabwe. Dans ces pays, l'infrastructure avait été détruite, et nombreux étaient ceux qui avaient perdu leurs maisons, leurs récoltes et leur bétail, voire leur vie. Le Sommet a remercié les États membres de la SADC et la communauté internationale de l'assistance apportée aux pays sinistrés.

22. Concernant la sécurité alimentaire, le Sommet a noté que, si la situation générale était satisfaisante, les dernières évaluations donnaient à penser que les quantités de céréales disponibles dans la région pour la campagne de commercialisation de 2000/2001 ne suffisaient pas à couvrir les besoins de la consommation et de la réserve stratégique de céréales. Le déficit céréalier global est estimé à 679 000 tonnes.

23. Sur la question du VIH/sida, le Sommet a exprimé sa préoccupation devant le fait que l'épidémie du VIH/sida dans la région de l'Afrique australe continuait de constituer un grave problème de développement et de sécurité, avec plus de 10 % de la population adulte infectée dans certains pays. Il a pris acte de la création du Sous-Comité technique multisectoriel de la SADC sur le VIH/sida, et de l'élaboration du Cadre stratégique et Programme d'action de la SADC pour la lutte contre le VIH/sida, 2000-2004.

24. Le Sommet a noté que, lors de la réunion qu'il a tenue à Windhoek les 4 et 5 août 2000, le Conseil avait approuvé les Principes directeurs des négociations avec les compagnies pharmaceutiques sur la fourniture de médicaments pour le traitement de conditions liées au VIH/sida. Dans ces Principes, on reconnaissait notamment le rôle critique que la pauvreté et la malnutrition jouaient dans cette épidémie, et on prévoyait la fourniture de matériel, de soins continus et d'approvisionnements en médicaments appropriés pour assurer la durabilité, l'équité et l'accessibilité des soins, ainsi qu'un prix abordable.

25. Le Sommet a également reçu un rapport de M. Kenneth Kaunda, ancien Président de la Zambie, sur les effets dévastateurs du VIH/sida, en particulier sur les jeunes familles, car l'épidémie faisait ainsi des orphelins dont devaient s'occuper d'autres membres de la famille. M. Kaunda a informé le Sommet de la création de la Fondation Kenneth Kaunda Enfants d'Afrique pour la lutte contre le VIH/sida. Le Sommet a loué M. Kaunda pour ses efforts.

26. Sur la question de l'égalité entre les sexes, le Sommet a reçu un rapport sur les progrès réalisés par les États membres de la SADC pour atteindre l'objectif de 30 % de femmes dans les structures politiques et de prise de décisions d'ici à 2005; cet objectif avait été fixé dans la Déclaration de 1997 de la SADC sur les femmes et le développement. On notait dans ce rapport qu'à la suite des élections tenues en Afrique du Sud, au Botswana, au Malawi, au Mozambique et en Namibie en 1999, le pourcentage moyen de femmes dans les parlements des pays de la Communauté était passé de 15 % à 17,9 %. Dans un seul État la proportion de femmes parlementaires était restée la même, tandis que quatre avaient enregistré une augmentation du niveau de participation des femmes.

27. Toutefois, le Sommet s'est déclaré préoccupé par le fait que la moyenne relativement élevée de 17,9 % dans les pays de la SADC en 1999 était en majeure partie le fait de trois pays, et que la proportion dans la moitié des États membres de la SADC se situait encore au-dessous de 15 %, ce qui était fort loin de l'objectif de 30 % à atteindre dans moins de cinq ans. Le Sommet a donc demandé instamment aux États membres de la SADC d'envisager de prendre des dispositions législatives pour imposer des quotas obligatoires de façon à assurer que les objectifs fixés dans la Déclaration de la SADC sur les femmes et le développement soient réalisés.

28. Le Sommet a noté que 8 des 11 Protocoles de la SADC étaient entrés en vigueur, et engagé vivement les États membres à ratifier tous les protocoles ou à y adhérer aussi rapidement que possible. Le Sommet a signé les quatre Protocoles suivants : le Protocole sur le Tribunal de la SADC et celui sur les règlements intérieurs y relatifs; le Protocole sur les réseaux hydrographiques partagés (version révisée); et le Protocole sur les affaires juridiques.

29. Le Sommet a reçu un rapport sur les préparatifs de l'application du Protocole commercial de la SADC, qui entre en vigueur le 1er septembre 2000. Il a pris note du statut des négociations entre les États membres, qui se sont concentrées sur les calendriers de réduction des tarifs, les règles d'origine, l'harmonisation des documents douaniers et commerciaux, et les mécanismes de règlement des différends. Le Sommet a adopté un Protocole amendé sur le commerce, contenant de nouvelles annexes, des modifications à l'annexe I du Protocole commercial sur les règles d'origine, et une disposition donnant aux ministres du commerce le pouvoir de modifier les annexes selon les besoins.

30. Une session interactive entre les chefs d'État et les dirigeants de milieu d'affaires de la SADC s'est aussi tenue pendant le Sommet, illustrant le rôle important que joue le secteur privé dans l'intégration régionale. Un mémorandum d'accord a été signé entre la SADC et l'Association des Chambres de commerce et d'industrie des pays de la Communauté.

31. Le Sommet a reçu un rapport du Conseil des ministres sur l'examen des opérations des institutions de la SADC, qui avait été demandé à sa réunion de 1999. Étant donné la nécessité pour les États membres de poursuivre les consultations, le Sommet a donné au Conseil des ministres une prolongation de délai de trois mois pour lui permettre de terminer l'opération.

32. Le Sommet a élu à l'unanimité, comme prochain Président de la SADC, S. E. M. Sam Nujoma, Président de la République de Namibie, pour un mandat d'un an. Dans son discours d'acceptation, M. Nujoma a présenté la vision qu'il avait d'une région de la SADC dans laquelle le développement prenait le devant de la scène.

33. S. E. M. Bakill Muluzi, Président de la République du Malawi, a été élu Vice-Président pour un mandat d'un an.

34. Le Sommet a accepté l'offre du Gouvernement de la République du Malawi d'accueillir le prochain Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la SADC en 2001.

35. Le Sommet a exprimé son appui au processus de négociations de paix en Palestine et au Moyen-Orient.

36. Le Sommet a remercié les représentants des autres organisations régionales et internationales d'avoir assisté au Sommet de 2000. Il a aussi remercié l'organisation International Cooperating Partners pour l'appui qu'elle continue d'apporter à la SADC.

37. Le Sommet a exprimé ses remerciements au Gouvernement et au peuple namibiens pour avoir accueilli le Sommet et pour la chaleureuse hospitalité qu'ils ont manifestée à tous les délégués. Il a également remercié toutes les institutions de la SADC qui avaient contribué à organiser le Sommet et à en assurer le succès.

Windhoek (Namibie)

7 août 2000
